



PORTS ESTUAIRE  
SEUDRE

Syndicat Mixte des ports de l'estuaire de la Seudre

REF : ILA - 2021

Ancienne Gare – Place Faure Marchand  
17390 LA TREMBLADE

Mail : [contact@ports-estuaire-seudre.fr](mailto:contact@ports-estuaire-seudre.fr)  
Tél : 05 46 76 47 97

## INSCRIPTION SUR LISTE D'ATTENTE

### 20 € l'inscription

Document à remplir et à retourner à l'adresse ci-dessus

#### DEMANDEUR

NOM : ..... Prénom : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....

PROFESSION : .....

ADRESSE : .....

.....

Tél : Domicile ..... Portable : .....

E- mail : .....

#### TYPE DE DEMANDE

(Merci de cocher la case correspondante à votre demande)

Appontement à construire\*  
ou avec travaux

Appontement construit

Cabane

\*cf : Sous réserve de l'approbation du SMPES de la déclaration d'intention de travaux

#### PORT CHOISI

(Merci de numéroter par ordre de préférence : 3 choix possibles maximum)

	Chenal de l'Atelier <b>La Tremblade</b>		Chenal de la Route Neuve <b>La Tremblade</b>		Bassin à flots <b>Marennes</b>		Chenal de la Cayenne <b>Marennes</b>
	Chenal de Coux <b>Arvert</b>		Chenal de la Grève à Duret <b>Arvert</b>		Chenal d'Orivol <b>Etaules</b>		Chenal des Grandes Roches <b>Etaules</b>
	Chenal de Chaillevette <b>Chaillevette</b>		Chenal de Chatressac <b>Chaillevette</b>		<b>Mornac sur Seudre</b>		<b>L'Eguille sur Seudre</b>

#### TYPE DU NAVIRE

<input type="checkbox"/> VOILIER		<input type="checkbox"/> MOTEUR
<input type="checkbox"/> Dériveur	<input type="checkbox"/> Bi-quille	
<input type="checkbox"/> Quillard	<input type="checkbox"/> Multicoque	

NAVIRE **LONGUEUR HORS TOUT\*** (ml) ..... LARGEUR (ml) .....

NOM ..... IMMATRICULATION.....

TIRANT D'EAU ..... TIRANT D'AIR .....

\*Longueur Hors Tout : Elle correspond à la distance mesurée entre les points extrêmes avant et arrière du navire en stationnement incluant les éléments rapportés démontables (bout-dehors, balcons, hors-bord, annexe...).



**DESCRIPTION DE LA DEMANDE**

REFERENCE, NATURE, SUPERFICIE - ex. : Appontement- Terre-plein de 25 m², cabane

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT (copies)**

- ACTE de FRANCISATION et du TITRE DE NAVIGATION ou de la CARTE de CIRCULATION du navire ;
- Carte nationale d'identité du demandeur ;
- ATTESTATION D'ASSURANCE EN COURS couvrant au moins les risques suivants : dommages causés aux ouvrages du port, renflouement et enlèvement de l'épave en cas de naufrage dans les limites de la concession du port, dommages causés aux tiers à l'intérieur du port, responsabilité civile.

**JE SOUSSIGNÉ(E), M....., certifie l'exactitude des informations données.**

*Par ailleurs, j'ai bien pris note que, conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public est toujours accordée à titre précaire, sous réserve du respect de l'intérêt général, et est révoicable. J'ai également pris connaissance que, sauf demande expresse de ma part, l'autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public Portuaire ne confère en aucun cas des droits réels à son bénéficiaire.*

*Le droit d'occupation de l'emplacement sur le domaine public portuaire ne peut être transmis à une personne différente de celle qui en bénéficie.*

*Lors de la vente d'un navire sans remplacement, il est mis un terme aux droits du vendeur ; en effet un appontement ne peut être gardé ou attribué que si l'usager dispose d'un navire. Cependant les droits en cours du vendeur ne sont pas transférables à l'acheteur. Le nouveau propriétaire doit, s'il souhaite obtenir un emplacement, faire une demande d'inscription sur liste d'attente.*

*De plus l'article L2122-9 du code général de la propriété des personnes publique dispose qu'à l'issue du titre d'occupation, les ouvrages, constructions et installations de caractère immobilier existant sur la dépendance domaniale occupée doivent être démolis soit par le titulaire de l'autorisation, soit à ses frais, à moins que leur maintien en l'état n'ait été prévu expressément par le titre d'occupation ou que l'autorité compétente ne renonce en tout ou partie à leur démolition.*

*Les ouvrages, constructions et installations de caractère immobilier dont le maintien à l'issue du titre d'occupation a été accepté deviennent de plein droit et gratuitement la propriété de l'Etat, francs et quittes de tous privilèges et hypothèques.*

- J'accepte que les informations contenues dans ce formulaire soient enregistrées dans un fichier informatisé par le Syndicat Mixte des ports de l'estuaire de la Seudre, dans le but de répondre à la destination du formulaire. Ces informations confidentielles sont strictement destinées au Syndicat Mixte des ports l'estuaire de la Seudre. Elles serviront à pouvoir me contacter, m'informer.**

**Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification ou d'opposition en contactant : le Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre.**

**Le demandeur,**

**Lu et approuvé le : ...../...../...../ Signature :**

**AVIS du SYNDICAT MIXTE des PORTS de l'ESTUAIRE de la SEUDRE**

OBSERVATIONS OU RESERVES EVENTUELLES :

.....  
.....  
.....  
.....

Payé le :
Moyen de paiement :
N° :

FAVORABLE

DEFAVORABLE

AVEC RESERVES

LA TREMBLADE, le .....

Le Directeur du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre  
Pierre-Yves CHEVALIER